Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260605-2026_041-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-041

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
1er juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 11
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : MM BARIOU Nathalie (pouvoir à DAVID Isabelle), LANGLOIS Claudio (pouvoir à PRÉVERT Rose-Line), MOUICHE Marylène (pouvoir à VIGNON Émilie), VETIER Fabrice (pouvoir à MOISON Daniel) ;
Absents :
Secrétaire de séance : Mme FONTAINE Véronique ;

Objet : DIA 035 151 26 F0004 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1 ;
Considérant que la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'aliéner est classée en zone Uh au PLU avec un droit de préemption de la commune ;

Madame le Maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner 035 151 26 F0004 présentée par Maître Jean-François LE COULS, notaire à Guipry Messac, concernant la propriété située rue de la Croix Bouëxic, soumise au Droit de Préemption Urbain. La propriété comprend les parcelles AB 184 et AB 32, d'une surface totale de 2 734 m².

Après échange, le conseil municipal s'accorde à rappeler que la commune est propriétaire des parcelles AB 185, AB 030 et AB 034, ces parcelles limitrophes relèvent ainsi du domaine privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260605-2026_041-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT